



Le mot du Maire

Chères Administrées et Chers Administrés,

Une rentrée qui s'est annoncée sous un climat social tendu, l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat. Il est difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir, mais il ne faut pas pour autant sombrer dans la morosité.

Je tenais à vous rassurer sur les finances de la commune qui sont saines. Le Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter la fiscalité, le budget 2023 tiendra compte de cet engagement. Nous continuerons à investir pour le confort et le bien-être de tous et toutes, comme nous l'avons fait tout au long de ces années. Notre priorité a été les travaux de la Tour A Malbrough et notamment sur la mise en sécurité, ces travaux sont terminés.

Je tiens à remercier toutes les associations qui font vivre notre village, la fête organisée en commun le 2 juillet est un exemple de réussite, elles symbolisent le dynamisme et la vitalité de notre village.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les illuminations de Noël pour la plus grande joie de nos enfants.

Je vous souhaite une bonne lecture, un bel automne sous ces températures printanières.

Bien à vous.

Madame le Maire
Evelyne LAGOUTTE

HORAIRE DE LA MAIRIE

Depuis le lundi 26 septembre, la Mairie est ouverte au public :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00
- Le vendredi de 15h00 à 17h00



Si vous ne pouvez pas vous libérer sur ces créneaux, vous aurez toujours la possibilité de prendre rendez-vous.

Pour toutes vos communications (mails, courrier ou message sur le répondeur), nous vous remercions de bien vouloir indiquer votre nom, prénom, adresse, objet de votre demande détaillée et un numéro de téléphone pour vous joindre.

La secrétaire est présente lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Téléphone : 02 37 99 62 19

E-mail : mairie.denonville@wanadoo.fr

APRES-MIDI FESTIVE DES SENIORS DENONVILLOIS - CCAS

Le Centre Communale d'Action Sociale de Denonville organise la rencontre de fin d'année des séniors

Samedi 10 décembre 2022,

à partir de 14h30

à la salle polyvalente

Rue des Vignes d'Allians

Au programme cette année, des surprises et de nouvelles animations avec la participation de l'association denonvilloise « les clés Des chAMps » :

- Scène théâtrale et improvisation
- Exposition(s) autour des années 50, 60, 70 et 80
- Quizz télé avec lots à gagner
- Remise des colis gourmands
- Buffet sucré pour le goûter

L'invitation pour participer à cet après-midi sera distribuée aux Denonvillois âgés d'au moins 70 ans courant novembre. Les conjoints n'ayant pas au moins 70 ans seront également invités.

BOULANGER A DENONVILLE

La boulangerie pâtisserie d'Ouarville a changé de propriétaire depuis fin octobre.

Le « Carré Gourmand » a mis en place une tournée passant par Denonville entre 9h00 et 9h10 les mardis, jeudis et samedis. Rendez-vous est donné à l'arsenal.

Denonville est le deuxième village dans la tournée. Attention, les horaires peuvent varier de quelques minutes selon l'affluence et les intempéries.



Retrouvez toutes les informations de notre village sur l'application gratuite *Panneau Pocket*.

A ce jour, la fibre est déployée sur 90 % de notre village.

Pour les 10% restants, une date reste malheureusement à définir.

Important : il n'y a pas d'obligation de s'abonner à la fibre optique immédiatement : ce n'est pas avant plusieurs années que le réseau téléphonique existant sera arrêté.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Une fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu. La lumière que l'on y fait passer permet le transport de quantités d'informations très importantes et sur de longues distances : elle permet donc des débits Internet beaucoup plus importants que l'ADSL.



La construction du réseau fibre optique



La fibre optique est installée en réutilisant les mêmes infrastructures que le réseau téléphonique (poteaux en aérien ou fourreaux en souterrain).

C'est XP Fibre, filiale du groupe Altice, qui construit et qui est propriétaire de ce réseau.

Après travaux, la fibre optique est en attente dans des boîtiers (points de branchement optique – PBO) situés dans la rue à proximité ou même sur la façade des habitations.

La commercialisation de la fibre optique

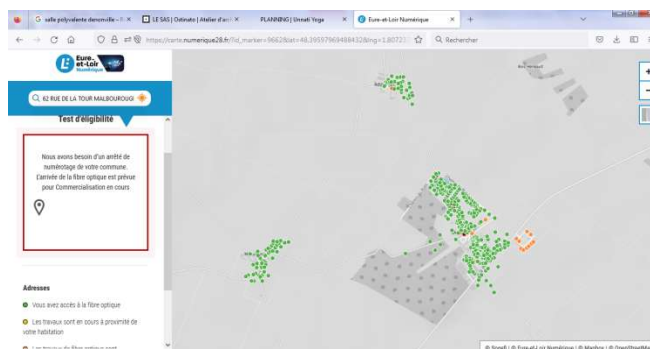
La commercialisation de la fibre optique peut commencer quand les travaux sont réalisés, sans attendre que toute la commune soit terminée.

Les opérateurs ne proposent pas la fibre optique en même temps.

Avant de contacter les opérateurs, il est possible de vérifier son éligibilité

sur des sites :

- <https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>,
- <https://carte.numerique28.fr/>
- <https://cartefibre.arcep.fr> (qui est mis à jour moins souvent),



Le réseau fibre optique est construit par XP Fibre, une filiale du groupe Altice/SFR, **mais il n'y a pas d'exclusivité**. Tous les opérateurs (Orange, Free et Bouygues Telecom) peuvent à tout moment l'utiliser pour proposer des abonnements fibre optique à leurs clients.

L'installation de la fibre optique chez soi

Après souscription à un abonnement fibre optique, un technicien, envoyé par l'opérateur, viendra, sur rendez-vous, installer la fibre optique depuis la rue jusqu'à l'intérieur du logement. La fibre sera passée au même endroit que le câble du téléphone existant (qui doit être laissé en place) : en aérien ou dans le même fourreau.

Sur le terrain privé, si le fourreau du téléphone est bouché ou si le câble téléphonique est en pleine terre sans fourreau, **le propriétaire doit prévoir la réparation ou l'installation d'un nouveau fourreau en parallèle du câble téléphonique.**

La prise fibre optique qui sera installée dans la maison **sera unique et ne pourra pas être déplacée**. Il est recommandé d'installer la prise fibre optique à proximité de l'appareil qui utilise le plus Internet, ou au même endroit que la box Internet actuelle.

Il ne faut pas résilier son abonnement ADSL tant que la fibre optique n'est pas encore installée et en service chez soi. Si l'on veut conserver son numéro de téléphone fixe actuel (commençant par 02), il faut **absolument le signaler au moment où l'on souscrit l'abonnement fibre optique.**

CARTE D'IDENTITE

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : il faut que la mairie soit équipée d'une station d'enregistrement. **Il n'est pas possible de faire votre demande à Denonville.** Auneau est la commune la plus proche, mais les délais peuvent être longs pour l'obtention d'un rendez-vous.

La liste des mairies équipées est consultable en ligne <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne, mais ce n'est pas une obligation : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668

Les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation du demandeur : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement,...

Pour une première demande, vous devez présenter les documents suivants :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- 1 justificatif de domicile
- 1 acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si l'état civil de votre lieu de naissance n'est pas dématérialisé.
- Justificatif de nationalité française si situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche
- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce 2ème nom : [nom de l'époux\(se\)](#) ou [nom de l'autre parent](#).

Vous devez vous déplacer à la mairie que vous avez choisie en apportant les documents nécessaires et pour procéder à la prise d'empreintes.

FILIBUS A LA DEMANDE

Filibus "à la demande" est un service ouvert à tous qui fonctionne toute l'année (sauf les jours fériés) de 9h à 17h, sur réservation le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en période scolaire. Pendant les vacances scolaires, le service est disponible du lundi au samedi.

Vous pouvez vous déplacer de votre commune de résidence vers l'un des 13 points prédéfinis :

- Gare routière de Chartres
- Place Drouaise
- Place Morard
- Théâtre de Chartres
- Complexe aquatique de l'Odyssée
- Hôpital Pasteur au Coudray
- Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- Clinique Saint François à Mainvilliers
- Clinique Bon Secours à Chartres
- Clinique cardiologique à Gasville Oisème
- Centre de soins Les Boissières à Nogent-le-Phaye
- Hôtel Dieu

Réservation au 0 801 90 10 28 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (service et appel gratuits).

Votre réservation doit être effectuée au plus tard la veille avant 16h. Pour un déplacement le lundi, votre réservation doit être effectuée au plus tard le vendredi avant 16h.



Tarifs :

- Billet unitaire : 2.30 €
- Carnet de 10 voyages : 21 €
- Cartes jeunes & Filiplus : gratuit (en période de vacances scolaire, sur présentation de la carte de transport en cours de validité)
- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Votre logement peut être optimisé par le biais de travaux de rénovation pour vous apporter plus de confort, réaliser des économies sur vos factures énergétiques, augmenter la valeur...

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 rend obligatoire d'ici 2025 la rénovation de tous les logements dont la classe énergétique est supérieure à 330 kWh/m2 (étiquette énergétique F).

Chartres métropole propose gratuitement des conseils pour rénover et améliorer les performances énergétiques de votre logement, ou pour l'adapter dans le cadre du maintien à domicile par exemple.

Propriétaire occupant ou bailleur d'un logement (maison ou appartement), ce service public vous accompagne dans vos projets

Ce service **gratuit** vous permet d'obtenir un diagnostic énergétique, des préconisations de travaux et une mise en relation avec des entreprises locales, formées et qualifiées.

Chartres Renov' Habitat vous accompagne également pour les **aides financières**: subventions de Chartres métropole, aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), Éco-prêts à taux zéro, MaPrimeRénov', primes énergies...

Chartres Renov' Habitat simplifie vos démarches et vous accompagne dans vos projets de travaux d'économie d'énergie et d'adaptation de votre logement en facilitant :

- l'accompagnement dans la conception technique, montage financier, consultation des entreprises, suivi des travaux et après livraison ;
- la mobilisation des professionnels et la proposition d'offres de rénovation globale ;
- la mobilisation des financements grâce aux établissements bancaires partenaires.

Hôtel d'Agglomération Guichet unique

Place des Halles, 28000 Chartres

02 37 23 40 00

chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h45

et de 13h30 à 17h30

ACCES AU DROIT : 3039

Le 3039, numéro unique de l'accès au droit, a été créé en septembre 2021 par le Ministère de la justice afin de faciliter la mise en relation avec un point-justice de proximité.

Le 3039 est gratuit, joignable depuis l'ensemble du territoire (09 70 82 31 90 depuis les collectivités d'outre-mer et l'étranger) et accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.



AGENDA

Vendredi 11 novembre

Commémoration à 11h00 devant la mairie

Samedi 19 novembre à 19h00

Soirée Beaujolais par le CFL à la salle polyvalente

Samedi 26 novembre à 20h30

Pièce de théâtre à la salle polyvalente
« Brindezingues »

Samedi 10 décembre à 14h30

Animation du CCAS pour la fin d'année des seniors

Dimanche 11 décembre à 14h30

Animation de Noël pour les enfants
jusqu'à 7 ans par le CFL

Collecte décalée

La collecte des emballages ménagers et papier du **vendredi 11 novembre est décalée au samedi 12 novembre.**



Nous rappelons que les bacs vidés doivent être rentrés après la collecte.

COLLECTE D'AMIANTE

Chartres Métropole met en place un service de dépôt d'amiante, sur inscription pour fixer un rendez-vous. Les informations sont disponibles sur le site de Chartres Métropole.

LE BRUIT

Pour préserver la bonne entente et les relations de voisinage, un arrêté préfectoral a été pris le 3 septembre 2012.

Ainsi, les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers avec des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que, par exemple, les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses... ne peuvent être effectués que :













Merci de respecter les horaires

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est disponible à la location. Des travaux d'amélioration de l'acoustique viennent d'être terminés.

Pour tout renseignement concernant la réservation de la salle, il faut contacter le secrétariat de la mairie.

Aucune pré-réservation ne peut être prise.

La réservation est définitive, si et seulement si, le dossier est complet.



Un dossier complet comporte :

- 1 chèque de caution de 150 € pour le ménage
- 1 chèque de caution de 900 € pour la salle et le matériel
- 1 chèque d'acompte de 50 %
- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile
- 1 attestation d'assurance, remise au moins 30 jours avant la date de location

Le solde sera réglé lors de la remise des clés.

Tarif à la journée :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 : 100 €
- Du lundi au vendredi de 18h00 à 8h00 : 100 €
- Samedi ou dimanche de 8h00 à 18h00 : 150 €

Tarif week-end :

Du vendredi 18h00 au lundi 9h00 : 250 €

VENTES DE MAISON ET NOTAIRES

Lors de la vente d'un bien immobilier, les notaires demandent des documents au moment de la signature des actes (permis de construire, déclaration préalable, extension, attestation d'achèvement de travaux...).

Si ces pièces n'ont pas été déposées en Mairie, la municipalité n'est pas en mesure de fournir ces documents ce qui peut retarder la vente de votre bien, et même la rendre caduque. Une régularisation est alors exigée en conformité avec la législation en déposant un dossier en Mairie, dont le traitement demandera un certain temps.



Soirée Beaujolais Nouveau

Samedi 19 novembre 2022
A partir de 19h
à la salle des fêtes de Denonville

18€ adulte et 10 € enfant
de moins de 12 ans

Places limitées, réservation
avant le 13/11/2022.
Paiement à la réservation.



1 verre de Beaujolais Nouveau offert
(Assiette de charcuterie, salades, fromage et dessert)



Animation Musicale par le groupe
LES JAZZOPATHES

Inscription et règlement à déposer sous enveloppe dans la
boîte aux lettres de la Mairie
5 rue de Brisay à Denonville.

Information : 07 82 92 41 71 ou cflidenonville@gmail.com



Le Comité des Fêtes et des Loisirs de Denonville
a le plaisir de t'inviter au goûter de Noël
dans la salle des fêtes de Denonville
qui aura lieu le

Dimanche 11 décembre 2022
Rendez-vous à 14h30
Avec un papa ou une maman

Places limitées, réservation
avant le 30/11/2022.

Ouvert aux enfants de Denonville
et ses hameaux jusqu'à 7 ans inclus



Avec la participation de l'Association Evned-Mor.

Information et inscription :
07 82 92 41 71 ou cflidenonville@gmail.com

Les clés Des chAMps

AVERTISSEMENT !
CETTE COMEDIE N'EST
PAS ADAPTEE AUX
JEUNES ENFANTS !

THÉÂTRE

SAMEDI 26 NOVEMBRE AVEC LES SYLV'DINGUES à 20h30

SALLE POLYVALENTE – DENONVILLE
21 BIS RUE DES VIGNES D'ALLIANS (parking école)

DANS UNE COMEDIE DEJANTEE

BRINDE & INGUES

Entrée libre au chapeau

Renseignements
Tel 07.86.50.94.08
Ou au 06.78.80.81.58

La recette automnale : LA POMME AU FOUR

- **1 pomme par personne**
- **Sucre en poudre**
- **1 verre d'eau**
- **Facultatif : beurre, confiture, biscuit...**

Préchauffez votre four à 180°C (thermostat 6). Equeutez et videz les pommes.

Placez les dans un plat allant au four.

Saupoudrez de sucre (et ajoutez une noisette de beurre sur chaque pomme).

Versez un verre d'eau au fond du plat.

Mettez au four pendant environ 1/2 heure.

A servir chaud !

Il est possible de rajouter une cuillère de confiture, des brisures de biscuit ou de meringue, un nuage de chantilly ou un peu de crème fraîche.



MOTS MELES



JEU DES 10 ERREURS



TELEVISEUR	PAUSE	COMEDIEN
POSTE	PUBLICITAIRE	MAGAZINE
TELECOMMANDE	REALISATEUR	DOCUMENTAIRE
ABONNEMENT	TRANSMISSION	DIVERTISSEMENT
ANALOGIQUE	MAGNETOSCOPE	ANIMATEUR
SPEAKRINE	STUDIO	
INFORMATION	PRESENTATRICE	

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h.

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19

Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr - Site internet : www.denonville.fr - Application : Panneau pocket

Rédaction et mise en page : Myriam DELACHAUME

Membres du comité : Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE - Bénédicte BESNIER

Jocelyne BENOIST – Margaret TRUFFERT – Stéphane LEROY